



**Faculté de Droit
et Science politique**
CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Année 2023-2024

REGIME GENERAL DES OBLIGATIONS

ENSEIGNANT : Mme Julie Traullé, professeur de droit privé

CONTACT : julie.traulle@uvsq.fr

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU COURS

Le cours de régime général des obligations prolonge le cours de droit des obligations de L 2 (droit des contrats et droit de la responsabilité civile). Il porte sur l'étude des différents mécanismes qui peuvent affecter l'obligation, quelle que soit sa source (c'est-à-dire qu'elle soit contractuelle ou extracontractuelle).

Une obligation peut ainsi être soumise à certaines modalités, comme le terme ou la condition. Elle peut également circuler, par exemple par l'intermédiaire d'une cession de créance ou d'une subrogation. Elle peut enfin s'éteindre, parce qu'elle fait l'objet d'un paiement ou encore parce qu'elle est atteinte par la prescription.

OBJECTIFS VISÉS ET COMPÉTENCES ACQUISES

Le cours permet d'acquérir la maîtrise de notions et techniques très fréquemment utilisées en pratique dans le domaine du droit civil et du droit des affaires.

Il permet d'acquérir les compétences suivantes :

- Utiliser les outils numériques de référence en droit ;
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans le domaine du droit des obligations pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation ;
- Développer une argumentation avec esprit critique ;
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française ;
- Repérer dans un texte juridique les concepts fondamentaux du droit interne, du droit européen et du droit international, et les replacer dans une dimension historique ;

- Se servir aisément des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle ;
- Situer le droit des obligations dans son contexte politique, économique et social.

DÉROULÉ DES SÉANCES

Le cours est découpé en trois parties. La première est consacrée à l'étude des modalités de l'obligation. La deuxième est consacrée à l'étude de la circulation de l'obligation. Enfin, la troisième et dernière partie est consacrée à l'extinction de l'obligation.

Chaque séance de cours (d'une durée de trois heures, sur dix semaines) comporte deux parties. L'une permet d'acquérir les connaissances nécessaires, l'autre permet d'acquérir les compétences évaluées dans le cadre de l'examen (analyse de texte ou d'arrêt ; dissertation).

MODE D'ÉVALUATION

Contrôle continu

Examen Terminal

Oral

Ecrit

Pour les étudiants qui suivent le cours avec TD, l'évaluation mêle contrôle continu (note de TD) et examen final (écrit de 3 heures).

Pour les étudiants qui suivent le cours sans TD, l'évaluation se fait sous la forme d'un écrit de 2 heures avec des questions de réflexion.

Il est vivement conseillé de prendre l'option avec TD.

PRÉREQUIS

Le cours exige la maîtrise des éléments de source vus dans le cours d'introduction au droit, ainsi que celle du droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile).

BIBLIOGRAPHIE

J. François, *Traité de droit civil*, Chr. Larroumet (sous la dir. de), *Tome IV, Les obligations. Régime général*, Economica (dernière édition)

F. Terré, Ph. Simler, Y. Lequette et F. Chénéde, *Droit civil. Les obligations*, Dalloz (dernière édition)